

SARL CENTRE AERE CANIN
JOUCKY&CIE

SIRET : 10220877400012



CONDITIONS GENERALES DE VENTE / CONTRAT DE GARDERIE

Garderie canine – Joucky & Cie

Dernière mise à jour :28/09/2026

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les prestations proposées par **Joucky & Cie**, centre aéré canin, situé **3 chemin des Mélèzes, 76150 Saint-Jean-du-Cardonnay**, représenté par sa gérante **Emeline Lecacheur**.

En réservant une prestation auprès de Joucky & Cie, le propriétaire de l'animal reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepter sans réserve.

1. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Joucky & Cie – Centre aéré canin

3 chemin des Mélèzes
76150 Saint-Jean-du-Cardonnay

Gérante : Emeline Lecacheur

Téléphone : 07 67 15 54 90

Les prestations sont proposées sur réservation préalable, dans la limite des capacités d'accueil du centre.

2. OBJET DES PRESTATIONS

Joucky & Cie propose des prestations de garderie canine permettant l'accueil des chiens au sein du centre aéré canin, dans un environnement sécurisé, adapté à leurs besoins et favorisant leur activité physique et leur socialisation.

Les prestations proposées comprennent notamment :

- la garderie à la journée ;
- la garderie à la demi-journée ;
- la garderie à l'heure ;
- les abonnements mensuels ;
- les prestations et activités complémentaires éventuellement proposées par le centre.

Les prestations sont accessibles uniquement aux chiens préalablement acceptés par Joucky & Cie.

Joucky & Cie se réserve le droit de refuser ou de suspendre l'accueil d'un animal lorsque son comportement, son état de santé ou les conditions de sécurité du groupe ne permettent pas son accueil dans de bonnes conditions.

3. CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ANIMAL

Avant toute première prestation, le propriétaire doit fournir les informations nécessaires concernant son animal.

Les informations demandées peuvent notamment comprendre :

- Nom de l'animal ;
- Race ou type ;
- Date de naissance ;
- Sexe ;
- Numéro d'identification (puce électronique ou tatouage)
- Statut de stérilisation/castration
- Antécédents ou problèmes de santé connus
- Traitements médicaux éventuels
- Particularités comportementales
- Toute information utile concernant les habitudes, besoins ou éventuelles difficultés de l'animal.
-

Le propriétaire doit signaler à Joucky & Cie toute modification concernant l'état de santé ou le comportement de son chien.

4. CONDITIONS SANITAIRES

Afin de préserver la santé de l'ensemble des chiens accueillis, le propriétaire s'engage à présenter un animal :

- identifié conformément à la réglementation en vigueur ;
- correctement vacciné ;
- à jour notamment des vaccinations recommandées et obligatoires pour la vie en collectivité, dont la toux de chenil
- régulièrement traité contre les parasites externes et internes
- ne présentant pas de maladie contagieuse au moment de son accueil.
-

Le propriétaire doit impérativement informer Joucky & Cie de tout symptôme ou problème de santé constaté avant la venue de l'animal : toux, diarrhée, vomissements, écoulements, boiterie, plaie, fièvre, maladie contagieuse ou tout autre symptôme inhabituel.

Joucky & Cie pourra refuser l'accueil d'un animal présentant des symptômes susceptibles de mettre en danger sa santé ou celle des autres animaux accueillis.

5. RESPONSABILITÉS DE JOUCKY & CIE

Joucky & Cie s'engage à :

- fournir un environnement adapté, sécurisé et entretenu ;
- mettre à disposition de l'eau fraîche et potable
- proposer des activités adaptées aux capacités et au rythme des chiens accueillis ;
- assurer leur surveillance et leur accompagnement durant leur présence ;
- informer le propriétaire dans les meilleurs délais en cas d'incident, de blessure ou de problème de santé constaté pendant la prestation.
-

En cas de nécessité médicale, Joucky & Cie pourra contacter un vétérinaire.

Les éventuels frais vétérinaires engagés pour l'animal restent à la charge de son propriétaire, sauf faute ou négligence directement imputable à Joucky & Cie.

6. RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire s'engage à :

- fournir des informations exactes et complètes concernant son animal ;
- signaler tout problème de santé, maladie, traitement ou particularité comportementale ;
- maintenir les coordonnées communiquées à Joucky & Cie à jour ;
- rester joignable pendant toute la durée de présence de son animal au centre ;
- récupérer son animal aux horaires convenus ;
- respecter les règles de fonctionnement du centre ;
- prendre en charge les frais vétérinaires nécessaires concernant son animal, sauf faute ou négligence imputable à Joucky & Cie ;
- prendre en charge les éventuels dommages causés par son animal à des tiers, à d'autres animaux ou aux installations, lorsque sa responsabilité est engagée.

7. TARIFS DES PRESTATIONS

Les tarifs applicables sont ceux affichés sur le site internet de Joucky & Cie au moment de la réservation.

7.1 Garderie à la journée

Le tarif d'une journée complète est de :

29 € la journée.

La journée peut être réservée du mardi au vendredi, selon les horaires d'ouverture et les disponibilités du centre.

7.2 Garderie à la demi-journée

Le tarif d'une demi-journée est de :

19 € la demi-journée.

Une demi-journée correspond à une durée maximale de **5 heures de présence au centre.**

Au-delà de 5 heures de présence, la prestation est considérée comme une **journée complète et sera à régler en supplément**

Toute heure entamée au-delà de la durée autorisée est due.

7.3 Garderie à l'heure

Joucky & Cie propose également une formule de garderie à l'heure :

- **1 heure : 6 €**
- **2 heures : 12 €**
- **3 heures : 15 €**

La durée réservée correspond à la durée maximale de présence prévue pour l'animal.

En cas de dépassement de la durée réservée, **toute heure entamée supplémentaire est due.**

Cette règle s'applique notamment lorsque le propriétaire arrive en retard pour récupérer son animal.

8. RETARD DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire s'engage à respecter l'horaire de récupération indiqué lors de la réservation.

En cas de retard, toute heure entamée au-delà de la durée prévue sera facturée.

Les retards répétés pourront entraîner une modification des conditions d'accueil ou, le cas échéant, un refus de nouvelles réservations.

9. ABONNEMENTS MENSUELS

Joucky & Cie propose des abonnements mensuels permettant aux propriétaires de bénéficier de tarifs préférentiels selon la fréquence de présence souhaitée.

Les abonnements sont **sans engagement**.

Chaque abonnement est valable pendant **un mois, de date à date**, à compter de sa date de souscription.

9.1 Abonnements journée

Pass mensuel 4 jours

95 € / mois

→ jusqu'à 4 **journées par mois**

Pass mensuel 8 jours

195 € / mois

→ jusqu'à 8 **journées par mois**

Pass mensuel journée illimitée

270 € / mois

→ **journées illimitées** pendant la période de validité de l'abonnement

Sous réserve des places disponibles

9.2 Abonnements demi-journée

Pass mensuel 4 demi-journées

60 € / mois

→ jusqu'à 4 **demi-journée par mois**

Pass mensuel 8 demi-journées

130 € / mois

→ jusqu'à 8 **demi-journées par mois**

Pass mensuel illimité

180 € / mois

→ **demi- journées illimitées** pendant la période de validité

10. FONCTIONNEMENT DES ABONNEMENTS

L'abonnement donne accès aux prestations correspondant à la formule choisie pendant sa période de validité.

Les réservations restent **obligatoires** et sont effectuées sous réserve des disponibilités et de la capacité d'accueil du centre.

L'abonnement ne garantit donc pas automatiquement une place pour chaque jour souhaité : le propriétaire doit effectuer ses réservations préalablement.

Pour l'abonnement **pass illimité**, le caractère « illimité » signifie que le client peut réserver autant de journées que souhaité pendant la période de validité de l'abonnement, **dans la limite des places disponibles, sous réserve d'une réservation préalable, et si cela répond au bien-être du chien !**

Journées non utilisées

Les journées ou demi-journées incluses dans un abonnement qui ne sont pas utilisées pendant sa période de validité sont **définitivement perdues**.

Elles ne peuvent donner lieu :

- à un report sur le mois suivant (sauf cas médical avéré)
- à un remboursement ;
- à un avoir ;
- à une prolongation de la durée de l'abonnement.

L'abonnement ne peut pas être prolongé en raison de journées non utilisées.

11. ANNULATION D'UNE RÉSERVATION

Toute annulation d'une prestation doit être effectuée **au minimum 24 heures avant l'horaire prévu de la prestation**.

Toute annulation effectuée **moins de 24 heures avant la prestation**, ainsi que toute absence non signalée, rend la prestation **due**.

Pour les clients bénéficiant d'un abonnement, une réservation annulée moins de 24 heures avant la prestation est également considérée comme **consommée** et ne pourra pas être récupérée ultérieurement.

Exception pour motif médical

En cas d'annulation liée à un problème médical concernant le chien, la prestation pourra être annulée sans facturation sous réserve de la présentation d'un **justificatif vétérinaire**.

Joucky & Cie pourra demander ce justificatif afin de bénéficier de cette exception.

12. PACK FAMILLE – DEUXIÈME CHIEN

Lorsque plusieurs chiens d'un même foyer sont accueillis, Joucky & Cie propose un tarif préférentiel sur le deuxième chien selon les prestations concernées.

Pour les prestations de garderie classiques, le **Pack Family permet de bénéficier de 10 % de réduction sur le deuxième chien.**

Pour les abonnements, le **Pack Family permet de bénéficier de 15 % de réduction sur le deuxième chien.**

Les conditions et modalités d'application de ces réductions sont précisées au moment de la réservation ou de la souscription.

13. PAIEMENT

Le règlement des prestations peut être effectué par les moyens de paiement proposés par Joucky & Cie : carte bancaire ou espèces.

Les prestations doivent être réglées selon les modalités indiquées lors de la réservation ou au moment de l'accueil de l'animal.

Joucky & Cie n'accepte pas les chèques et ne pratique pas le paiement à crédit.

Toute prestation due reste exigible, y compris dans les situations prévues dans les présentes CGV concernant les annulations tardives ou les dépassements horaires.

14. FRAIS VÉTÉRINAIRES ET URGENCE

En cas d'accident, de blessure ou de problème de santé survenant pendant la présence de l'animal, Joucky & Cie prendra les mesures nécessaires afin d'assurer sa sécurité et pourra contacter un vétérinaire si la situation le nécessite.

Le propriétaire autorise Joucky & Cie à prendre les mesures nécessaires dans l'intérêt de l'animal en cas d'urgence lorsque le propriétaire n'est pas joignable immédiatement.

Les frais vétérinaires et éventuels frais associés restent à la charge du propriétaire, sauf faute ou négligence prouvée de Joucky & Cie.

Le propriétaire doit donc fournir des coordonnées permettant de le joindre facilement pendant la présence de son animal au centre.

15. ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Le propriétaire est responsable de son animal et des dommages que celui-ci pourrait occasionner à des personnes, à d'autres animaux ou aux biens.

Le propriétaire est invité à disposer d'une **assurance responsabilité civile couvrant les dommages susceptibles d'être causés par son animal**.

Joucky & Cie ne pourra être tenue responsable des dommages causés par l'animal lorsque ceux-ci résultent du comportement de celui-ci et ne sont pas imputables à une faute ou une négligence de Joucky & Cie.

16. COMPORTEMENT ET SÉCURITÉ

La garderie fonctionne avec des chiens accueillis en groupe. Pour cette raison, la sécurité de l'ensemble des animaux, des personnes et des installations constitue une priorité.

Si un chien présente un comportement mettant en danger les autres chiens, les personnes présentes ou lui-même, Joucky & Cie pourra décider :

- d'interrompre temporairement la prestation ;
- de demander au propriétaire de venir récupérer son animal ;
- de modifier les modalités d'accueil ;
- ou de refuser ultérieurement l'accueil de l'animal.
-

Ces décisions peuvent notamment être prises en cas de comportement agressif, de morsures répétées, de stress important ou de comportement incompatible avec la vie en collectivité.

17. CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Joucky & Cie peut être amenée à modifier ou annuler exceptionnellement une prestation lorsque les conditions météorologiques (fortes pluies, neige, verglas, orages) , les conditions de sécurité, un événement imprévisible ou un cas de force majeure ne permettent pas d'assurer l'accueil des chiens dans des conditions satisfaisantes.

Dans ce cas, Joucky & Cie informera les propriétaires concernés dans les meilleurs délais (jusqu'à 2h avant la garde) et proposera, lorsque cela est possible, une solution adaptée.

18. RÉSERVATIONS

Toute réservation implique l'acceptation des présentes CGV.

Les réservations sont effectuées selon les modalités proposées par Joucky & Cie, notamment via le système de réservation en ligne.

Une réservation n'est considérée comme définitive qu'après validation selon les modalités indiquées lors de la réservation.

Les places étant limitées, Joucky & Cie ne garantit pas la disponibilité d'une prestation, même pour les clients disposant d'un abonnement.

19. ACCEPTATION DES CGV

La réservation d'une prestation auprès de Joucky & Cie implique que le propriétaire :

- reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente ;
- déclare les accepter dans leur intégralité ;
- certifie avoir communiqué des informations exactes concernant son animal ;
- s'engage à respecter les règles de fonctionnement du centre.

Les présentes CGV constituent le cadre contractuel applicable aux prestations réservées auprès de Joucky & Cie.

20. DROIT APPLICABLE ET RÉCLAMATIONS

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Toute réclamation doit être adressée en priorité à Joucky & Cie afin de rechercher une solution amiable.

En cas de litige avec un consommateur, celui-ci pourra, après avoir préalablement adressé une réclamation écrite à Joucky & Cie et selon les conditions légales applicables, recourir gratuitement à un dispositif de médiation de la consommation.

Signature de la Gérante :

Lu et approuvé

